

CONCOURS PHOTOS SUR LA POLLUTION



**PETITES ACTIONS FAISABLES POUR LA PROMOTION
DES DROITS DE L'ENVIRONNEMENT
(PAFE)**

Du 01/08 AU 01/09/2023

« Les Jeunes Volontaire pour l'Environnement au Sénégal (JVE Sénégal) »

Les Jeunes Volontaires pour l'Environnement au Sénégal (JVE Sénégal) est une organisation à but non lucratif de la société civile qui joue un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable au Sénégal. Fondée en décembre 2010, JVE Sénégal compte plusieurs branches locales, déployant ainsi ses actions à travers tout le pays.

Vision

Un monde où les communautés sont épanouies et où les jeunes sont à l'avant-garde du développement durable.

But

Aider la jeunesse à s'épanouir tout en participant au Développement Durable dans tous ses aspects.

Mission

Développer le leadership et l'écocitoyenneté des jeunes en vue de leur implication dans la promotion du développement durable des communautés.

Les objectifs de JVE sont :

- Protéger, explorer et jouir de l'héritage naturel;
- Promouvoir l'esprit de volontariat et d'initiative;
- Impliquer les enfants, les femmes et les jeunes dans la protection de la toile de la vie;
- Participer aux efforts de réduction de la pauvreté tout en veillant à la sauvegarde de l'environnement.
- Promouvoir l'éducation environnementale

Règlement intérieur du concours photo

« Un environnement sain pour tous ! »

ARTICLE 1 : OBJET

Les Petites Actions Faisables pour la Promotion des Droits de l'Environnement (PAFE) est un projet initié par l'ONG Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE) Sénégal, et financé par l'Ambassade des Pays Bas. Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités des élus locaux, des étudiants, des OCB et journalistes sur les questions de Droit de l'environnement et les enjeux liés aux changements climatiques.

Ainsi, tenant compte de l'article 8 de la Constitution sénégalaise du 22 janvier 2001 qui confère à tout citoyen le droit à un environnement sain, il est urgent d'œuvrer à l'effectivité de ce Droit. C'est dans cette optique que JVE Sénégal, en partenariat avec l'Ambassade des Pays Bas au Sénégal, a décidé de lancer un concours de photo dans le cadre de ce projet « PAFE » afin de créer une masse critique de jeunes capables de promouvoir la protection de l'environnement ainsi que de porter le plaidoyer au niveau des zones d'interventions.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours photo amateur est ouvert à toute personne ayant plus de 16 ans. Chaque participant partagera une photo qui représente l'impact de la pollution ou des changements climatiques au Sénégal. La photo doit être accompagnée d'une description claire et précise.

La participation à ce concours est libre et gratuite.

Tout participant atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la photographie qu'il envoie, et s'engage à avoir l'accord des personnes identifiables sur ladite photo.

Les photographies ne doivent pas présenter des caractères obscènes, violents, dangereux, racistes, discriminants, contraires à l'ordre public, susceptibles de porter atteinte à la dignité des personnes. Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos ne respectant pas le règlement.

ARTICLE 3 : CATÉGORIES ET PRIX

Deux prix principaux sont attribués à l'issue de ce concours :

Premier prix du jury :

Les photos seront présentées au jury désigné par l'organisateur du concours, qui attribuera des notes selon la qualité artistique et la pertinence par rapport au thème.

Deuxième prix du public :

Ce prix est le résultat des votes des internautes les pages twitter et Facebook de JVE Sénégal. La photo qui aura le plus de « likes » à travers ces pages remporte ce prix du public. S'il y'a une égalité, on comptabilise les « partages »

La composition des prix :

Des lots composés de matériaux durables ou recyclés :

- Téléphones portables
- Des trophées,
- Des gourdes personnalisées, sacs recyclables et blocs notes personnalisés.

Les gagnants (es) participeront gratuitement aux camps de vacances organisée par JVE Sénégal en Septembre dans les îles du Saloum et en Casamance.

ARTICLE 4 : DROITS, DIFFUSION ET EXPOSITION

L'organisateur du concours a le droit d'imprimer les photos pour une éventuelle exposition. Toutes les images soumises deviennent une propriété de JVE Sénégal et lui donne le droit d'en jouir à sa convenance. L'ensemble des photos qui respectent le règlement du concours sera diffusé sur les réseaux sociaux pour une meilleure vulgarisation des productions. Les photos peuvent également être publiées sur les supports digitaux de l'ambassade pour mieux valoriser l'évènement, sans oublier leur utilisation sur les documents de communication internes pour illustrer la tenue du concours.

ARTICLE 5 : MODALITES DE PARTICIPATION

Les photos devront impérativement être envoyées à l'adresse jvesenegalca@gmail.com avant le 01 Septembre 2023 à 16 heures.

Les résultats seront publiés une semaine après la date de clôture.

Chaque participant doit mentionner obligatoirement dans son mail :

- **Nom**
- **Prénom**
- **Date et lieu de naissance**
- **Titre de la photo**
- **Lieu de la prise de vue de la photo**
- **Description de la photo envoyée (un paragraphe)**
- **Numéro de téléphone**
- **Adresse mail**

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT

Le jury est souverain et aucune réclamation ne pourra être faite. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.